

entente, mais cet espoir a été vain. Maintenant la sauvegarde et la sécurité de l'économie de la nation exigent que le Parlement agisse.

L'hon. L. B. Pearson (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, nous déplorons avec le premier ministre, et sans doute avec tous les honorables députés, que, malgré les efforts ardues qu'on a déployés, selon la meilleure tradition démocratique, il n'ait pas été possible d'en venir à une entente dans cette affaire importante. Le premier ministre (M. Diefenbaker) vient d'annoncer qu'une mesure législative sera présentée à ce sujet. Il va sans dire que, quelle que soit la mesure qu'adoptera la Chambre, elle sera respectée et observée par les syndiqués et par tous ceux qu'elle visera. Je crois qu'on peut en être sûr.

Nous ferons tout ce que nous pourrons, de notre côté, pour faciliter et hâter l'étude de la mesure. Nous serons heureux de collaborer avec le premier ministre, quand nous l'examinerons demain. Nous comprenons qu'il n'est pas possible de faire imprimer le texte de la mesure avant demain. Il nous serait toutefois, fort utile d'en avoir dès ce soir, des exemplaires, sous une forme quelconque, et le premier ministre a laissé entendre que c'était possible.

Sans m'étendre davantage sur ce point, et, sans évidemment nous engager de quelque façon que ce soit sur le point de vue que nous adopterons à l'égard de la mesure, nous ferons de notre mieux pour en faciliter le débat au Parlement.

M. Hazen Argue (Assiniboïa): Monsieur l'Orateur, il est vraiment regrettable que les négociations qui ont eu lieu aient été rompues; ainsi c'est là la ligne de conduite que le gouvernement a l'intention de suivre. Non seulement les employés respectent-ils toujours la loi, comme chacun le sait, mais je suis sûr qu'ils obéiront aux lois du pays. Leur position a été très solide durant toutes les négociations. Le fait qu'ils ont accepté le rapport de la commission de conciliation s'inscrit en leur faveur. Je crois qu'il est très regrettable qu'on n'en soit pas venu à un accord en se fondant sur ce rapport.

A mon sens, les chemins de fer se sont montrés sans pitié. Nous étions tout à fait en mesure de faire face à une grève du rail. En réalité, il est prouvé que les chemins de fer ont mis à pied par tout le pays un plus grand nombre d'employés qu'il ne serait nécessaire s'il ne s'agissait que d'une question de réduction du trafic. J'affirme par conséquent que les sociétés ferroviaires sont les seules responsables de la rupture des négociations.

[Le très hon. M. Diefenbaker.]

Je prétends ensuite que le premier ministre (M. Diefenbaker) en demandant à la Chambre d'appuyer une mesure qui ne fait que retarder l'échéance au 15 mai ne présente pas une proposition visant à remédier à cette situation. Il ne fait que remettre les choses à plus tard, en disant qu'il y aurait lieu de repousser le tout jusqu'au 15 mai, afin de n'avoir pas à nous en occuper aujourd'hui. A mon avis, avancer l'argument de la commission royale en face de ce problème est erroné. Il me semble qu'il n'aurait pas fallu introduire cette idée dans le débat. J'estime que le gouvernement a soulevé le point pour contourner la question et se soustraire à sa tâche du moment.

Une voix: Quelle absurdité!

M. l'Orateur: Le député aura l'occasion de parler de la question. Pour le moment tout ce qui est régulier, ce sont des observations préliminaires sur la situation qu'on a exposée.

M. Argue: Je crois qu'au cours de ces négociations, le gouvernement lui-même a failli à son devoir en ne proposant pas d'autres façons de procéder qui auraient, je crois, abouti à un règlement. En dernier ressort, le gouvernement aurait dû être prêt à accorder une subvention du montant mentionné hier au cours du débat. Personne ne veut de grève. Une grève ferait beaucoup de tort à notre économie. Mais je dirai au premier ministre qu'une mesure qui oblige les travailleurs à maintenir les chemins de fer en marche dans notre pays, répugne au peuple canadien et n'aurait pas dû être nécessaire à l'heure actuelle, alors qu'on aurait pu prendre une autre initiative.

Le très hon. M. Diefenbaker: Cette déclaration dépasse ce que j'estime être une observation équitable. Je dirai simplement que nous rencontrerons demain l'honorable député, s'il consent à ce que le débat ait lieu alors, et nous vérifierons dans quelle mesure les ouvriers et les cultivateurs peuvent s'allier.

M. Argue: Fomentez donc les dissensions!

M. l'Orateur: Le député d'Assiniboïa (M. Argue) veut-il formuler quelque déclaration au sujet de la demande tendant à ce que la mesure soit présentée et son examen facilité demain?

M. Argue: Pour autant que je comprenne le Règlement, le gouvernement a le droit, et c'est la façon de procéder normale, de présenter un projet de loi pour en proposer la première lecture. Si l'on demande alors que le bill soit lu pour la deuxième fois et qu'il soit étudié, nous examinerons cette demande et donnerons notre réponse.